

COMMUNE DE VIGGIANELLO

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT REVISION DE LA CARTE COMMUNALE.

Par arrêté municipal en date du 17 juillet 2020 a été prescrite une enquête publique portant sur la révision de la Carte Communale de la Commune de Viggianello décidée par délibération municipale en date du 21 janvier 2015.

A cet effet, **Madame Carole BOUCHER a été désignée en qualité de commissaire enquêteur** par décision n° 20000008/20 du 4 juin 2020 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia

La présente enquête publique **débutera le jeudi 20 août 2020 à 9h00 et se terminera le mercredi 23 septembre 2020 à 12h00** soit une durée de 35 jours consécutifs. Les pièces des dossiers ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles seront tenus à la disposition du public à la **mairie de Viggianello du lundi au vendredi** aux heures habituelles d'ouverture soit de **9h00 à 12h00**.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie et consigner éventuellement ses observations, propositions et contrepropositions sur le registre ouvert à cet effet.

Le dossier sera également disponible durant l'enquête publique sur un site spécifique à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2022>

Il sera également possible de déposer ses observations par courrier électronique à l'adresse suivante :

enquete-publique-2022@registre-dematerialise.fr

ou par courrier, à l'attention de Madame le Commissaire enquêteur, Mairie de Viggianello – village - 20110 VIGGIANELLO.

Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous à l'adresse :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2022>

Une version numérique du dossier d'enquête sera également mise à disposition du public sur un poste informatique à la mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations en Mairie de Viggianello aux dates et heures suivantes :

- **Judi 20 août 2020 de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 2 septembre 2020 de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 9 septembre 2020 de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 23 septembre 2020 de 9h00 à 12h00**

En raison de la crise sanitaire et sans préjuger de l'évolution de l'épidémie de COVID 19, la consultation du dossier et la réception du public se feront dans le respect des gestes barrières

notamment :

- Port du masque obligatoire
- Obligation d'utiliser le gel hydro-alcoolique mis à disposition du public pour consulter les documents.
- Le public devra respecter les mesures de distanciation à l'intérieur et à l'extérieur des locaux
- Les personnes désireuses de porter observation sur le registre devront se munir de leur propre stylo.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à l'issue de l'enquête publique pendant une durée d'1 an à la mairie de Viggianello et sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr>

L'arrêté portant organisation de l'enquête publique est affiché en Mairie.